

# COUPE de FRANCE des RALLYES 2017

## 28<sup>ème</sup> Rallye du Vallespir 31 Mars-1 et 2 Avril 2017

### CONDITIONS d'ACCREDITATION

► Les nouvelles Règles Techniques de Sécurité (RTS) mises en place par la FFSA et les Pouvoirs Publics, imposent des mesures drastiques et le Comité d'Organisation vous demande de respecter les consignes qui pourront vous être données par MM, Mmes les Commissaires de Route.

Afin de permettre le suivi du Rallye par le plus grand nombre, le Comité d'Organisation vous propose 2 formules :

#### ACCREDITATION PRESSE

##### Conditions d'obtention :

- Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou d'un Laissez-passer Média FFSA
- Justifier d'une activité média professionnelle
- Justifier d'une lettre accréditive avec en-tête pour couvrir l'épreuve
- Justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Cette accréditation vous propose :

- **Un dossier « PRESSE » ( carte, timing, ...),**
- **Un accès à la Salle de Presse durant l'épreuve,**
- **Un accès aux classements et communiqués de presse,**
- **Un badge « Presse »**
- **Une plaque « Presse » ( 1 plaque par Média)**
- **Une chasuble « Média » individuelle (limitée à 2 par Média, caution de 50€ demandée par chasuble, chèque à l'ordre de ASAC 66).**

#### ACCREDITATION MULTIMEDIA

Ouvert aux personnes justifiant d'une activité à but d'information liée aux sports mécaniques. Celles-ci devront **fournir impérativement** une lettre accréditive avec en-tête, une assurance responsabilité civile en rapport avec l'activité des sports mécaniques.

Cette accréditation propose :

- **Un dossier « PRESSE » (carte, timing, ...),**
- **Un pass permettant l'accès à :**
  - **La Salle de Presse**
  - **Aux classements et communiqués de presse**

Une somme de **150€** (droits aux images) à titre de **caution** sera demandée aux « médias privés » officiant sur l'épreuve par le Comité d'Organisation, lors de votre remise d'accréditation (hormis pour les possesseurs du badge FFSA). **Cette caution vous sera restituée par l'Organisateur en échange d'un CD ou DVD de l'épreuve libre de droit.** Celui-ci devra être transmis à l'Organisateur dans **un délai de 2 mois.** Passé ce délai, la caution sera encaissée. (chèque à l'ordre de VR66)

Cette caution concerne :

- 1- L'ensemble des photographes **n'officiant pas** pour une revue spécialisée ou PQR ou un média reconnu par la FFSA (badge ou carte de presse nationale)
- 2- Les « vidéastes » de toutes les Sociétés d'imageries et les photographes officiant pour des sites internet.

#### **IMPORTANT**

Demande d'accréditation à retourner par mail à : [contact.asac66@yahoo.fr](mailto:contact.asac66@yahoo.fr) avant le 26/03/2017

► L'Organisation se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner les raisons.  
Toute demande incomplète sera refusée.

